

Actes du 15^e colloque de l'AQPC

Pour s'y **RETROUVER,**
POUR se retrouver
Le renouveau de l'enseignement collégial

8B30

**Les sessions d'accueil et d'intégration :
bilan de l'année 1994-1995**

par
Hélène LAVOIE
agente de recherche
Direction générale de l'enseignement collégial



Association québécoise
de pédagogie collégiale

Les sessions d'accueil et d'intégration : bilan de l'année 1994-1995

Par : Hélène Lavoie, agente de recherche
Direction générale de l'enseignement collégial
Direction de la recherche et du développement

En juin 1993, les collèges étaient invités à mettre en place, dès l'automne suivant, une session d'accueil et d'intégration (SAI) à l'intention des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou d'orientation scolaire. À cet effet, le ministère de l'Éducation allouait près de 3 M \$ aux collèges, en 1993-1994. Le même montant était également consenti à ce dossier en 1994-1995.

Afin de faire connaître les activités réalisées par les collèges au cours de la première année d'expérimentation, un premier rapport, intitulé *Les sessions d'accueil et d'intégration : Bilan de l'année 1993-1994*, a été diffusé dans le réseau collégial à l'automne 1994.

Le but du présent exposé est de présenter des résultats de l'analyse des rapports des collèges concernant la deuxième année de la mise en place des sessions d'accueil et d'intégration. Dans un premier temps, la méthodologie retenue pour tracer ce bilan sera décrite. Des statistiques sur la fréquence des interventions adoptées par les établissements seront ensuite fournies, enfin, les difficultés et les conditions de réussite liées à cette mesure, seront signalées. Ces renseignements sont extraits d'un document produit par madame Martine Roy, de la firme C. Lessard et M. Roy, s.m.c., chargée de l'analyse des rapports déposés par les collèges au ministère de l'Éducation.

LA MÉTHODOLOGIE

Au moment de la saisie des données au printemps dernier, 56 collèges avaient déposé leur rapport. De ce nombre, 44 sont des collèges publics et 12 des collèges privés.

Dans l'ensemble, les collèges ont fourni une fiche par activité en spécifiant les éléments d'information demandés dans la fiche proposée par le Ministère. À partir de ces renseignements, des catégories ont été définies pour construire une base de données permettant la production de statistiques sur les caractéristiques des mesures retenues. D'ailleurs, si les collèges en manifestent l'intérêt, cette base de données pourra leur être accessible, favorisant ainsi, nous l'espérons, un partage d'information sur le sujet.

Les statistiques rapportées ici rendent compte uniquement des données des collèges publics et ce, en raison du petit nombre d'activités rapportées par les établissements d'enseignement privés. Il est à noter que ces établissements reçoivent une subvention moyenne pour les SAI nettement inférieure à celle des collèges publics, ce qui peut expliquer, du moins en partie, le nombre plus restreint d'interventions en la matière.

Il est à noter que les tableaux présentent, généralement, les distributions de fréquence les plus élevées. Des éléments

marginiaux ont donc pu être relevés par des établissements sans qu'ils ne soient rapportés dans les statistiques exposées.

LES RÉSULTATS

Les programmes particuliers

L'intervention citée le plus fréquemment est le programme particulier. Cette appellation est retenue pour les programmes portant le numéro de code 081.01.

Le programme particulier s'adresse aux élèves qui ont un faible dossier scolaire au secondaire. Il est composé de certains cours obligatoires. Les élèves bénéficient généralement d'un meilleur encadrement et il est aussi possible que le ratio enseignant-élèves soit réduit pour ces cours.

Trente collèges publics ont mentionné offrir un tel type de programme à leur clientèle. Ce programme est composé de cours de formation générale pour 27 d'entre-eux, de cours de mise à niveau (18), du cours d'*Introduction aux principes et aux techniques d'apprentissage* (16) et de cours optionnels ou complémentaires (11).

Parallèlement à ces cours, l'élève peut être encadré ou être associé à une tutrice ou à un tuteur (11), poursuivre une démarche d'orientation (9), avoir des rencontres individuelles avec les aides pédagogiques individuels, les conseillères et les conseillers d'orientation ou les enseignantes et les enseignants (9) ou encore faire partie d'un groupe stable pour quelques cours du programme (8).

La clientèle visée par ce programme correspond à celle initialement visée par la session d'accueil et d'intégration. Il s'agit souvent des élèves ayant un dossier scolaire faible ou ayant une moyenne inférieure à 65 p. 100, et de ceux qui n'ont pas encore fait de choix de programme ou qui n'ont pas les préalables requis.

Vingt-neuf collèges ont mentionné le nombre d'élèves rejoins par cette activité. Ainsi, un total de 2 655 élèves a été rapporté.

Il semble que ce programme ne soit pas obligatoire. En effet, 21 des 29 collèges s'étant prononcés sur cet aspect ont dit qu'il était au choix de l'élève. D'autres ont mentionné qu'un cours pouvait être obligatoire, soit généralement celui en *Introduction aux techniques et aux principes d'apprentissage*.

Le budget accordé par le Ministère pour la session d'accueil et d'intégration est la principale source de financement des collèges offrant un programme particulier. Un nombre beaucoup moins important de collèges puisent à même la

masse salariale des enseignantes et des enseignants (6), à la clause 8-5.09 de la convention collective (encadrement des élèves) (6) ou encore au budget régulier du collège (5).

Les enseignantes et les enseignants (23), les conseillères et les conseillers d'orientation (21) et les aides pédagogiques individuels (19) sont les ressources humaines les plus fréquemment mises à contribution lors de cette activité.

Les ressources matérielles utilisées concernent le matériel didactique et les tests psychométriques (7) ainsi que les activités pédagogiques et de perfectionnement (7).

Certaines difficultés ont été rencontrées par les collèges. Elles sont relatives aux élèves ou à l'organisation. Le manque de

motivation, de discipline et d'engagement sont celles qui ont été répétées à maintes reprises en ce qui a trait aux élèves. Au niveau de l'organisation, on parle plutôt de difficultés de recrutement et d'homogénéité de la clientèle. Il semble aussi qu'il y ait eu des problèmes au niveau de l'encadrement de la part des intervenantes et des intervenants.

Un encadrement plus serré et un suivi individuel des élèves sont les conditions de réussite les plus fréquemment mentionnées par les collèges.

Le tableau 1 illustre les données rapportées plus haut.

TABLEAU 1 COLLÈGES PUBLICS OFFRANT UN PROGRAMME PARTICULIER
N=30

	Nombre de collèges	Pourcentage
Composantes de l'activité	n=30	%
- Cours de formation générale	27	90,0
- Cours de mise à niveau	18	60,0
- Introduction aux principes et techniques d'apprentissage	16	53,3
- Cours complémentaires ou optionnels	11	36,7
- Encadrement ou tutorat par les enseignantes et les enseignants	11	36,7
- Démarche d'orientation	9	30,0
- Rencontres individuelles avec les intervenantes et les intervenants (API, CO, enseignantes et enseignants)	9	30,0
- Groupe stable	8	26,7
- Cours exploratoires	7	23,3
Clientèle visée	n=30	%
- Élèves ayant un dossier scolaire faible ou une moyenne inférieure à 65 p. 100	19	63,3
- Élèves n'ayant pas fait de choix de programme	16	53,3
- Élèves sans les préalables requis	12	40,0
Clientèle rejointe*	n=29	2655
Choix de clientèle	n=30	%
- Élèves ayant une cote finale faible	17	56,7
- Rencontre ou session d'information avec les principaux intervenants	10	33,3
- Inscription volontaire des élèves	9	30,0
- Résultats à des tests**	8	26,7
Caractère obligatoire	n=29	%
- Non	21	72,4
- Oui	6	20,7
- Cours obligatoire	2	6,9

* Nombre d'élèves rejoints selon les 29 collèges qui ont transmis l'information.

** Comprend les tests IAP - TRAC - LG3 -TEFEC ou encore des tests dans une matière en particulier.

TABLEAU 1 COLLÈGES PUBLICS OFFRANT UN PROGRAMME PARTICULIER
(suite) N=30

	Nombre de collèges	Pourcentage
Sources de financement	n=29	%
- Budget accordé pour la SAI	28	96,6
- Masse salariale des enseignantes et des enseignants	6	20,7
- Clause 8-5.09 de la convention collective - encadrement des élèves	6	20,7
- Budget régulier du collège	5	17,2
Ressources humaines	n=30	%
- Enseignantes et enseignants	23	76,7
- Conseillères et conseillers d'orientation	21	70,0
- Aides pédagogiques individuels	19	63,3
- Conseillères et conseillers pédagogiques	6	20,0
Ressources matérielles	n=24	%
- Matériel didactique et tests psychométriques	7	29,2
- Activités pédagogiques et de perfectionnement	7	29,2
- Test TRAC***	5	20,8
- Test IAP	4	16,7
Difficultés rencontrées	n=27	%
Élèves		
- Manque de motivation	12	44,4
- Manque de discipline et d'engagement	10	37,0
- Provocation de l'intérêt chez l'élève	5	18,5
- Faiblesses scolaires	4	14,8
Organisation		
- Difficulté de recrutement	5	18,5
- Problème d'homogénéité de la clientèle	5	18,5
- Encadrement de la part des intervenantes et des intervenants	4	14,8
- Concertation entre les enseignantes et enseignants et les différents intervenantes et intervenants	4	14,8
Conditions de réussite	n=16	%
Organisation		
- Encadrement plus serré et suivi individuel	10	62,5
- Rencontre - journée d'accueil et d'information	6	37,5
- Concertation entre les enseignantes et enseignants et les intervenantes et intervenants	4	25,0
- Signature d'un contrat	3	18,8
- Formation d'une équipe de travail stable	3	18,8

*** Les tests Strong, QIPIE, TEFEC, PSYCAN, Cattell, Holland, Myers-Briggs et BGTA ont aussi été mentionnés.

Des trente collèges offrant un programme particulier, 14 en offrent aussi un deuxième. Le tableau 2 illustre les caractéristiques de ce deuxième programme. Tout comme pour le premier, les composantes les plus fréquemment rencontrées sont les cours de formation générale (8). On retrouve ensuite le tutorat ou l'encadrement par les enseignantes et les enseignants (6).

La clientèle visée est légèrement différente. Il peut s'agir d'élèves qui ont réussi tous les cours donnés à l'automne 1994 dans le cadre de la session d'accueil et d'intégration, mais dont le programme choisi ne sera accessible qu'à l'automne 1995. D'autres élèves ont pu éprouver des difficultés lors de la session d'automne 1994 en échouant plus de 50,0 p. 100 de leurs cours ou leur cours de mise à niveau exigé pour avoir accès à leur programme.

Un peu moins de 800 élèves ont été rejoints par ce deuxième programme particulier dans les 7 collèges qui ont rapporté cette donnée, soit en moyenne, 111 élèves par établissement d'enseignement.

Sept collèges se sont prononcés sur le caractère obligatoire de ce programme. Quatre de ceux-ci ont dit qu'il ne l'était pas.

Les deux principales sources de financement pour les 14 collèges offrant un deuxième programme particulier sont le budget accordé pour la session d'accueil et d'intégration (8) et la clause 8-5.09 de la convention collective des enseignantes et des enseignants à l'item encadrement des élèves (4).

Les ressources humaines auxquelles on semble faire le plus souvent appel pour la session d'accueil et d'intégration sont les enseignantes et les enseignants (6), les conseillères et les conseillers d'orientation (6), les aides pédagogiques

individuels (5) ainsi que les conseillères et les conseillers pédagogiques (2).

Peu de collèges ont spécifié des ressources matérielles communes. Certains tests (TRAC et IAP) ainsi que du matériel d'atelier ont été utilisés par 3 et 2 collèges, respectivement.

Trois collèges ont soulevé les difficultés qu'ils ont rencontrées lors de cette activité. Elles ont trait, pour la grande majorité, aux élèves. Il s'agit de la carence de maturité personnelle et vocationnelle, du manque de discipline, d'engagement et de motivation, de la difficulté de provoquer l'intérêt des élèves et enfin de leurs faiblesses scolaires.

Trois collèges ont aussi signalé des conditions de réussite rattachées à cette activité. Elles touchent entre autres l'encadrement et la responsabilisation des élèves, la concertation des enseignantes et des enseignants, la formation de groupes stables et l'adoption de bons outils.

TABLEAU 2 COLLÈGES PUBLICS OFFRANT UN DEUXIÈME PROGRAMME PARTICULIER
N=14

	Nombre de collèges	Pourcentage
Composantes de l'activité	n=14	%
- Cours de formation générale	8	57,1
- Encadrement ou tutorat par les enseignantes et les enseignants	6	42,9
- Démarche d'orientation	4	28,6
- Cours de mise à niveau	3	21,4
- Cours complémentaires ou optionnels	3	21,4
Clientèle visée	n=10	%
- Élèves ayant fait la SAI à l'automne 1994 et ne pouvant être admis à l'hiver 1995	4	40,0
- Élèves ayant un dossier scolaire faible ou avec plus de 50 % d'échecs à l'automne 1994	4	40,0
- Élèves sans les préalables requis ou ayant échoué les cours de mise à niveau	4	40,0
Clientèle rejointe*	n=7	780
Choix de clientèle	n=8	%
- Analyse du dossier scolaire	4	50,0
- Inscription volontaire des élèves	2	25,0
- Résultats à des tests**	2	25,0
Caractère obligatoire	n=7	%
- Non	4	57,1
- Oui, pour certains élèves	3	42,9
Sources de financement	n=8	%
- Budget accordé pour la SAI	8	100,0
- Clause 8-5.09 de la convention collective - encadrement des élèves	4	50,0

* Nombre d'élèves rejoints selon les 7 collèges qui ont transmis l'information.

** Comprend les tests IAP et QPIE.

TABLEAU 2 COLLÈGES PUBLICS OFFRANT UN DEUXIÈME PROGRAMME PARTICULIER
(suite) N=14

	Nombre de collèges	Pourcentage
Ressources humaines	n=8	%
- Enseignantes et enseignants	6	75,0
- Conseillères et conseillers d'orientation	6	75,0
- Aides pédagogiques individuels	5	62,5
- Conseillères et conseillers pédagogiques	2	25,0
Ressources matérielles	n=7	%
- Tests TRAC et IAP	3	42,9
- Matériaux d'atelier	2	28,6
Difficultés rencontrées	n=3	%
Élèves		
- Carence de maturité personnelle et vocationnelle	2	66,7
- Manque de discipline et d'engagement	2	66,7
- Motivation des élèves	2	66,7
- Provocation de l'intérêt des élèves	1	33,3
- Faiblesses scolaires des élèves	1	33,3
Organisation		
- Encadrement de la part des intervenantes et des intervenants	1	33,3
Conditions de réussite	n=3	%
Élèves		
- Encadrement et suivi individuels	2	66,7
- Responsabilisation les élèves	1	33,3
Organisation		
- Rapprochement des enseignantes et des enseignants d'autres disciplines	1	33,3
- Formation de groupes stables	1	33,3
- Obligation de passer le test QIPIE	1	33,3
- Présence de bons outils (Test TRAC et document La Clé du Savoir)	1	33,3
- Rencontre - Choix de cours	1	33,3

Les programmes réguliers adaptés

Bien que moins répandu que les programmes particuliers (code 081.01), le programme régulier adapté est retenu par plusieurs établissements. Il consiste en un programme d'enseignement collégial assorti de mesures spéciales.

Il est offert par 19 collèges. Il est composé de cours du programme d'études (12), de cours de mise à niveau (7), de cours de formation générale (6) et du cours de *Psychologie de l'apprentissage* (5). De plus, les élèves peuvent avoir droit à un encadrement particulier (4) ou faire partie d'un groupe stable (4).

La clientèle visée par ce programme est composée d'élèves ayant un dossier scolaire faible, de ceux sans les préalables requis ainsi que de ceux qui ont échoué ou qui ont eu de faibles résultats lors des tests de français ou d'anglais.

Dix-huit collèges sur dix-neuf ont mentionné le nombre d'élèves rejoints par ce programme régulier adapté. Il se chiffre au total à 1 777.

Le choix de la clientèle ayant accès à ce programme est fait à partir de l'analyse du dossier scolaire (8), de rencontres avec les principaux intervenants (3) ou encore sur la base de résultats faibles ou d'échecs aux tests de français de 4^e et de 5^e secondaire (3).

Douze des dix-neuf collèges se sont prononcés sur le caractère obligatoire de cette activité. Celles-ci n'est pas obligatoire pour 7 d'entre eux. Cependant, il est possible qu'un cours (*Introduction aux principes et aux techniques d'apprentissage*) soit obligatoire (2).

Le budget accordé pour la session d'accueil et d'intégration (15) et la clause 8-5.09 de la convention collective des enseignantes et des enseignants - encadrement des élèves (10)

sont les deux principales sources de financement de cette activité.

Les ressources humaines les plus fréquemment mises à contribution sont : les enseignantes et les enseignants (11), les conseillères et les conseillers d'orientation (7), le personnel de soutien (4) ainsi que les conseillères et les conseillers pédagogiques (3).

Neuf collèges disent utiliser des ressources matérielles dans le cadre du programme régulier adapté. Il s'agit de l'acquisition de matériel (6), de l'impression de documents (3) et de matériel didactique (2).

Les difficultés rencontrées ont trait tant à l'élève qu'à l'organisation. Chez l'élève, on soulève le problème de

l'absentéisme (3), de la motivation et de l'engagement (3) et de l'hétérogénéité (2). Certains collèges ont parlé de problèmes organisationnels (3) sans les décrire, de la difficulté de mobiliser les enseignantes et les enseignants (2) et de questions à résoudre liées au fait que le cours de *Créativité* ne soit pas crédité dans le diplôme d'études collégiales (2).

Les cinq collèges ayant spécifié des conditions de réussite n'ont parlé que de conditions relatives à l'organisation. La concertation des intervenantes et des intervenants (2) est la seule mentionnée par plus d'un collège.

Le tableau suivant présente les données relatives au programme régulier adapté.

TABLEAU 3 COLLÈGES PUBLICS OFFRANT UN PROGRAMME RÉGULIER ADAPTÉ
N=19

	Nombre de collèges	Pourcentage
Composantes de l'activité	n=19	%
- Cours du programme d'études	12	63,2
- Cours de mise à niveau	7	36,8
- Cours de formation générale	6	31,6
- Cours de psychologie de l'apprentissage	5	26,3
- Encadrement	4	21,1
- Groupe stable	4	21,1
Clientèle visée	n=18	%
- Élèves ayant un dossier scolaire faible	7	38,9
- Élèves sans les préalables requis	4	22,2
- Élèves ayant échoué ou eu des résultats faibles aux tests de français ou d'anglais	3	16,7
Clientèle rejointe*	n=18	1777
Choix de clientèle	n=14	%
- Analyse du dossier scolaire	8	57,1
- Rencontre avec les intervenantes et les intervenants (DE, API, CO)	3	21,4
- Échec ou résultats faibles au test de français de 4 ^e et de 5 ^e secondaire.	3	21,4
Caractère obligatoire	n=12	%
- Non	7	58,3
- Oui	5	41,7
- Cours obligatoire	2	16,7

**TABLEAU 3 COLLÈGES PUBLICS OFFRANT UN PROGRAMME RÉGULIER ADAPTÉ
(suite) N=19**

	Nombre de collèges	Pourcentage
Sources de financement	n=16	%
- Budget accordé pour la SAI	15	93,8
- Clause 8-5.09 de la convention collective - encadrement des élèves	10	62,5
Ressources humaines	n=17	%
- Enseignantes et enseignants	11	64,7
- Conseillères et conseillers d'orientation	7	41,2
- Aides pédagogiques individuels	7	41,2
- Personnel de soutien	4	23,5
- Conseillères et conseillers pédagogiques	3	17,6
Ressources matérielles	n=9	%
- Acquisition de tests**	6	66,7
- Impression de documents	3	33,3
- Matériel didactique	2	22,2
Difficultés rencontrées	n=10	%
Élèves		
- Absentéisme	3	30,0
- Motivation et engagement des élèves	3	30,0
- Hétérogénéité des élèves	2	20,0
Organisation		
- Problèmes organisationnels	3	30,0
- Mobilisation des enseignants	2	20,0
- Cours de créativité sans unités pour le DEC	2	20,0
Conditions de réussite	n=5	%
Organisation		
- Concertation des intervenantes et intervenants (CO, API, enseignantes et enseignants)	2	40,0
- Charge de travail des élèves entre 23 et 28 heures par semaine	1	20,0
- Considération de tous les résultats obtenus au secondaire lors du dépistage	1	20,0
- Expulsion de l'élève après 7 absences	1	20,0
- Participation volontaire des élèves mais aussi engagement	1	20,0
- Journal de bord colligeant les activités réalisées par les élèves	1	20,0

** Comprend les tests IAP et TRAC.

Des dix-neuf collèges mentionnés précédemment, 8 offrent deux programmes réguliers adaptés. Ses composantes sont assez variées. Les cours de formation générale (6) et le cours d'*Introduction aux principes et techniques d'apprentissage* (4) sont ceux que l'on retrouve dans le plus grand nombre de collèges.

Les élèves ayant un faible dossier scolaire ou n'ayant pas les préalables requis constituent essentiellement la clientèle visée par cette activité.

Sept collèges différents ont mentionné le nombre d'élèves rejoints (513) dans le cadre de cette activité.

L'analyse du dossier scolaire (2), l'inscription volontaire des élèves (2) et les résultats à des tests (2) ont été mentionnés par les 6 collèges ayant spécifié les moyens utilisés dans le choix de leur clientèle.

Cette activité est obligatoire dans 5 des 8 collèges qui l'offrent.

Enfin, signalons que deux établissements offrent trois programmes adaptés.

LES AUTRES MESURES

Outre les programmes particuliers et les programmes réguliers adaptés, d'autres interventions ont été signalées comme activités liées aux sessions d'accueil et d'intégration. Elles l'ont été cependant, par un nombre plus limité d'établissements.

Parmi ces interventions, on trouve, entre autres, le service de tutorat cité par 7 collèges, les centres d'aides (11), les différents ateliers, en attention et en prise de notes (9), en concentration et en préparation aux examens (9), en gestion du temps (8), en passation des examens et en gestion du stress (6) et enfin, l'encadrement particulier (8).

EN CONCLUSION

Les programmes particuliers et les programmes réguliers adaptés sont les deux types d'activités les plus populaires dans les collèges publics.

La clientèle visée est essentiellement composée des élèves ayant un faible dossier scolaire, de ceux n'ayant pas fait de choix de programme ou de ceux n'ayant pas les préalables requis pour le programme.

Le choix de la clientèle est fait à partir de rencontres avec les principaux intervenants, des résultats des élèves à certains tests, de la cote finale de l'élève au secondaire et de l'analyse du dossier scolaire. Il est aussi possible que l'élève s'inscrive volontairement à la session d'accueil et d'intégration.

Ces activités revêtent, pour la plupart, un caractère non obligatoire.

La principale source de financement est le budget accordé par le Ministère pour la session d'accueil et d'intégration. Elle est suivie de la clause 8-5.09 de la convention collective des enseignantes et des enseignants - encadrement des élèves.

Les enseignantes et les enseignants sont les ressources humaines le plus largement mises à contribution lors des activités relatives à la session d'accueil et d'intégration auxquels sont souvent associés les conseillères et les conseillers d'orientation et les aides pédagogiques individuels.

L'acquisition et l'utilisation de matériel didactique ont été mentionnées à maintes reprises par les collèges.

Les difficultés rencontrées par les collèges ont trait aux élèves ou à l'organisation scolaire. Le manque de motivation, de discipline et d'engagement sont celles qui ont été soulevées le plus souvent chez les élèves. Quant à celles touchant l'organisation, elles sont très variées.

Les conditions de réussite sont, pour la plupart, reliées à l'organisation. Ce sont : un encadrement et un suivi plus serré des élèves et une concertation entre les différents intervenantes et intervenants.